

BULLETIN

DU

Syndicat Central des Agriculteurs
DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Paraissant deux fois par mois

Compte de Chèques Postaux
N° 6.015 — NANTESLes Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine
de 8 heures à Midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

Téléphone 1.95

LE PROCHAIN BULLETIN
PARAITRA LE 22 NOVEMBRE

LA SITUATION

Les Projets du Ministère de l'Agriculture

LES ENGRAIS

Nous empruntons au *Bulletin des Halles*
l'intéressante note suivante :

Le ministère de l'Agriculture a bien voulu nous faire les déclarations suivantes concernant les projets qu'il a actuellement à l'étude :

Pour favoriser l'emploi des engrais qui peuvent contribuer si largement à l'amélioration de notre production en denrées alimentaires, diverses mesures ont déjà été réalisées, malgré les difficultés du moment.

Les engrais phosphatés sont indispensables, mais le rendement dépend surtout des quantités d'azote employées : un supplément de 15 à 20 kilos d'azote par hectare sous forme de sulfate d'ammoniaque ou de nitrate de soude correspond toujours à un excédent de récolte de deux à trois hectolitres de grains.

ENGRAIS PHOSPHATÉS. — SCORIES. — A la suite de pourparlers avec les aciéries productrices de scories Thomas, des réductions importantes ont été consenties aux agriculteurs sur les prix de cet engrais et sur les frais des longs transports. Comme conséquence, les commandes affluent, et nous pouvons même conseiller aux agriculteurs d'échelonner leurs dates de livraison afin d'éviter un encombrement sur les quais d'expédition.

SULFATE D'AMMONIAQUE. — Par ailleurs, après discussion avec les fabricants de sulfate d'ammoniaque et de cyanamide, les cours de ces matières fertilisantes ont été maintenus à leur taux actuel, malgré des cotations plus élevées sur les marchés anglais et allemands.

PROJET DE LOI GOUVERNEMENTAL — Pour aider davantage à la diffusion de ces engrais azotés si indispensables à l'intensification de la production végétale en général et surtout céréalière, le Gouvernement va déposer un projet de loi qui permettra d'accorder aux agriculteurs une subvention proportionnelle à leur consommation d'engrais azotés. On peut estimer que cette mesure élèvera la consommation française à 470.000 tonnes pour l'an prochain, soit 85.000 tonnes d'azote.

L'adoption de ce projet de loi comporte, de la part de l'Etat, un sacrifice de 20 millions de francs qui sera largement compensé par l'augmentation de la récolte prochaine.

L'état de nos finances ne permettant pas au Gouvernement de faire bénéficier de la subvention projetée, la totalité des engrais azotés, les effets en seront limités

aux engrais azotés fabriqués en France, et aux engrais importés d'Allemagne, dont il est possible de contrôler les prix de vente. En réduisant les sacrifices demandés à l'Etat, on favorisera d'ailleurs les fabrications nationales et l'industrie naissante des sels ammoniacaux de synthèse par les procédés Georges Claude ou Casale.

Si l'on évalue que la France devra s'approvisionner en sulfate d'ammoniaque et en cyanamide d'environ : 250.000 tonnes, alors qu'elle n'en produit que : 160.000, on peut prévoir une importation de 90.000.

Il est d'un grand intérêt, pour l'Etat que ce tonnage soit acheté en Allemagne suivant la procédure des accords de Londres (plan Dawes), car la valeur en sera payée aux fournisseurs allemands par l'agent des paiements, tandis que l'achat dans tout autre pays nécessiterait l'exportation d'environ 100 millions de francs.

Le projet de loi déposé comporte donc l'ouverture au ministère de l'Agriculture d'un crédit de 20 millions de francs suffisant pour accorder une subvention de 0.40 par kilogramme d'azote consommé en France.

Cette subvention s'appliquera aux 250.000 tonnes d'engrais azotés de fabrication française ou d'importation allemande nécessaires à nos agriculteurs pour leurs besoins de 1925, c'est-à-dire à 50.000 tonnes d'azote, les engrais dont il s'agit ayant une teneur moyenne de 20 o/o.

Un crédit de 5 millions de francs suffira pour la période à courir du 15 novembre au 31 décembre pendant laquelle l'agriculture commence ses approvisionnements en engrais azotés.

Un décret contresigné par les ministres des Finances et de l'Agriculture, fixera les conditions dans lesquelles les subventions seront accordées sur ce crédit aux agriculteurs et à leurs associations pour faciliter l'achat des engrais azotés.

Ainsi, par une politique des engrais mise à la disposition des agriculteurs dans les conditions de prix plus favorables, il sera possible, non seulement d'intensifier la production végétale, mais aussi d'améliorer sa qualité et, par voie indirecte, d'agir heureusement sur la qualité de la production animale.

Taureaux reproducteurs primés

Nous publions en encartage, dans ce numéro de notre bulletin, la liste des taureaux reproducteurs qui ont été désignés par l'Office départemental agricole de la Loire-Inférieure pour la monte au cours de l'année 1924-1925.

Les propriétaires de ces animaux dont nous donnons les adresses, doivent les mettre à la disposition des éleveurs de leur région et dans ce but ils touchent de l'Office une prime de conservation assez élevée.

Les membres de l'Office qui ont bien voulu procéder à l'examen des animaux qui leur ont été présentés dans tout le département, notamment aux jours de réunion des Comices cantonaux, ont fait

en sorte de les répartir sur le plus grand nombre de points possible, pour ne pas favoriser inutilement des centres où l'élevage étant en très bonne voie d'amélioration possède déjà plusieurs reproducteurs de choix.

SULFATE DE CUIVRE

Nous avons déjà reçu des demandes de sulfate de cuivre pour la campagne 1925.

Estimant que l'élévation continue des changes peut être un facteur de hausse également continue pour le sulfate de cuivre, plusieurs de nos adhérents désirent s'assurer dès maintenant tout ou partie du sulfate qui leur sera nécessaire l'année prochaine.

Nous rendant à leur désir, nous avons retenu une certaine quantité de sulfate de cuivre livrable courant novembre, que nous cotons 196 fr. les 100 kilos brut pour net, livraison soit sur wagon, soit en magasin, toutes nos conditions usuelles.

Livraison avant le 30 novembre.

Destruction des mauvaises herbes
dans les Céréales par l'Acide sulfurique

Nous engageons tous nos syndiqués à se préoccuper promptement du traitement futur de leurs blés par l'acide sulfurique.

Que ceux qui n'ont pas encore acheté d'instrument spécial soit à dos, soit à traction, nous consultent à ce sujet.

Que ceux qui en ont achetés précédemment, les vérifient et voient s'il leur faut remplacer telle ou telle pièce usée ou brisée, tel que robinets, courroies de suspension. Celles-ci doivent certainement avoir été brûlées par l'acide et avoir besoin d'être changées. Qu'ils n'attendent pas au dernier moment.

XII^e Congrès
DES SYNDICATS AGRICOLES

Le XII^e Congrès National des Syndicats Agricoles, tenu à Quimper du 9 au 12 octobre, avait débuté par une journée syndicale à Vannes où l'Union du Morbihan avait invité les congressistes, en route pour Quimper, à assister à son assemblée générale.

Cette journée a été tout à fait remarquable, tant par le nombre considérable de cultivateurs bretons présents (plus de 1.000 assistaient à leur assemblée générale) que par l'intérêt des rapports qui y ont été présentés, notamment par l'étude très complète faite par M. Le Laennec sur l'élevage et le commerce du cheval breton.

Tous les discours, celui du Président de l'Union Centrale qui a tenu à saluer l'Union du Morbihan, celui de M. Roger Grand, président de l'Union du Morbihan, qui a remercié avec son habituelle et affable élo-

quence ses hôtes d'un jour, ont montré la puissance et la cohésion de cette Union.

Elle a été créée par M. Langlois, et reconnaissante à son fondateur et premier président, elle a voulu le remercier au 25^e anniversaire de sa création, en lui offrant une magnifique médaille que M. Roger Grand, son successeur, a tenu à lui remettre solennellement à la fin de l'assemblée générale, aux applaudissements répétés de l'assistance toute entière.

Un banquet de 1.300 couverts et une excursion en bateau sur le golfe du Morbihan terminèrent heureusement une longue matinée de travail.

Le lendemain, s'est ouvert à Quimper le Congrès. Une triste nouvelle attendait les congressistes. Le dévoué président de l'Union des Syndicats du Finistère, M. H. de Guébriant, ne pouvait les recevoir lui-même, retenu par une sérieuse indisposition. Le Congrès tint, dès son début, à lui adresser ses regrets de son absence, et ses souhaits de prompt rétablissement.

Il était représenté par MM. Costa de Beauregard et de Rodellec, secrétaire général, qui ont assuré avec un dévouement jamais lassé et leur ordinaire amabilité l'organisation parfaite du Congrès.

M. de Vogüé, président de l'Union Centrale, fut acclamé président du Congrès.

A la première séance, il avait à ses côtés, Mgr Duparc, évêque de Quimper, le représentant du Préfet empêché, les délégués des Gouvernements polonais et hollandais, MM. Lubienski et Sevenster, et M. le Sénateur Maire de Quimper. Celui-ci, gracieusement, tint à saluer les congressistes à leur arrivée à Quimper, ayant d'ailleurs aimablement mis à la disposition du Congrès le théâtre municipal.

Après l'allocution de M. de Guébriant, lue par M. de Rodellec et le discours de M. de Vogüé, qui a exposé de magistrale façon la nécessité de l'Union et de la corrélation entre tous pour lutter contre les difficultés croissantes, le Congrès a abordé ses travaux.

Deux grandes questions devaient absorber son activité : la nouvelle loi sur les accidents du travail et l'exportation des produits agricoles qui tient, en Bretagne surtout, une place importante dans l'économie rurale.

Après trois rapports de MM. Garcin, Gathéron et d'Andlau, qui n'ont laissé dans l'ombre aucun des points d'application de la loi, une discussion s'est engagée. Elle a abouti au vote d'un vœu qui demande au Parlement des précisions nécessaires et aussi la possibilité, pour les assurés aux Compagnies financières de résilier, pendant un certain laps de temps, les contrats qui ne contiendraient pas les clauses tutélaires, imposées aux mutuelles locales, afin de lui permettre, s'il y avait lieu, de réparer certaines omissions ou incompréhensions.

A la suite de l'étude de la vente coopérative du blé traitée par M. Prudent et le vote d'un vœu, n'admettant la taxation des farines qu'à titre tout à fait exceptionnel, des rapports des plus intéressants venus des diverses Unions régionales : Alpes et Provence (M. Gavoty), Plateau Central (M. Lapièrre), et Sud-Est (M. de Jouffray) ont exposé les méthodes employées pour l'exportation des produits agricoles,

auxquelles ont apporté une conclusion indispensable, une remarquable intervention de M. du Halgouët, notre Attaché commercial à Londres, et les judicieuses précisions de MM. Berest, rapporteur général, et Thomas.

Les difficultés de la tâche des exportateurs peuvent être surmontées, surtout si les efforts de toutes les régions de la France se coordonnent de manière à occuper d'une façon suivie l'activité d'un représentant français sur le marché étranger pendant tous les mois de l'année.

Une seule région ne peut expédier ses produits que pendant une période relativement courte, il faut que les produits d'une autre région viennent les remplacer, les fruits succédant aux primeurs par exemple.

Des invitations pressantes ont été votées par le Congrès aux Unions intéressées et à l'Union Centrale pour la création d'un organe d'exportation.

Ces deux grosses questions ne pouvaient cependant faire oublier les questions d'actualité : le régime successoral, l'impôt sur le chiffre d'affaires, le contrôle laitier, la représentation de l'agriculture dans les grandes commissions, la consultation officielle de ses organismes avant les décisions qui l'intéressent, notamment la nomination d'experts agricoles dans la commission chargée d'élaborer la Convention commerciale franco-allemande.

La journée du dimanche fut consacrée à l'Assemblée générale de la puissante et vivante Union du Finistère, pendant laquelle M. Toussaint, délégué général de l'Union Centrale, a rappelé les directives de l'organisation syndicale professionnelle.

Un grand banquet de plus de 1.000 couverts termina ces laborieuses journées. Mais avant de regagner leurs foyers, les congressistes firent, dans les admirables sites de la contrée, des excursions préparées pour eux avec un soin diligent par l'Union du Finistère.

LE PROBLÈME DU BLÉ

Il devient angoissant et, le cours des farines atteignant 140 francs et plus, entraîne la hausse du pain.

Cependant, il est à noter que le blé, qui cote 120 francs au marché de Paris, près de grands centres de production, n'a été payé que 100 à 108 francs aux producteurs de notre région qui, d'ailleurs, se plaignent en grand nombre de l'avoir encore dans leurs greniers.

Le ministre de l'agriculture a estimé à 76 millions 840.000 quintaux la production de l'année et à 9 ou 10 millions nos besoins à prendre à l'étranger.

Nous craignons que ces chiffres ne soient pas très exacts : d'une part, il faut tenir compte d'environ 2 millions de quintaux de blés germés impropres à la consommation en raison des pluies qui ont gêné la moisson dans la région du Nord, et, d'autre part, d'un besoin de 1 million et demi de quintaux pour l'Algérie qui, l'an dernier, était notre fournisseur.

D'où un écart de 3 millions de quintaux au moins qui s'ajoutent aux 10 millions que nous devons demander à l'importation.

Or, le blé a subi à l'étranger une hausse telle que, lors des conventions électorales des Etats-Unis, il y a quatre mois, le blé valait 1,13 dollar le bushel avec une prévision de récolte de 740 millions de bushels.

Par suite de la mauvaise récolte européenne, il est monté à 1,27 dollar le bushel, puis aujourd'hui à 1,67 dollar, alors que les rapports officiels évaluent la récolte à 856 millions de bushels, soit une hausse de 25 % du prix primitif.

La situation des ruraux des Etats-Unis est donc très favorable et l'industrie américaine escompte les débouchés que va leur procurer cette prospérité, mais il est vrai que, l'an dernier, les ruraux vendaient leur blé à perte, et que, depuis, ils ont su s'organiser.

Il résulte de cet état de choses que la valeur du blé américain atteint, par suite de notre change élevé, 118 francs dans les ports américains et qu'il est plus cher qu'en France avant d'avoir supporté les frais de transport et, à plus forte raison, le droit de douane qui ne joue pas.

Voilà tout le secret de la hausse du blé

français, qui suit et ne précède pas la hausse des autres produits : papier journal, chaussures, vêtements, main-d'œuvre, etc., etc., car notre blé n'a pas monté de 25 % depuis quatre mois, comme l'a fait le blé en Amérique.

On aura beau créer des « comités départementaux de ravitaillement », restaurer les souvenirs fâcheux de taxation du temps de guerre, ouvrir des enquêtes judiciaires qui agitent et inquiètent le pays, on n'empêchera pas la hausse résultant de faits qui sont plus forts que les décrets et les lois mal faites.

La réglementation qui a prétendu taxer dernièrement la farine a eu pour conséquence immédiate de faire monter les prix ; au contraire, il y a trois ans, quand la liberté fut rendue, les cours s'étaient détendus.

C'est que la taxation paralyse toujours la production, gêne le commerce et, dans tous les temps, elle produit les mêmes effets contraires aux intérêts du consommateur.

Au reste, il faut bien voir que, dans tous les pays d'Europe, le pain est plus cher qu'en France, ainsi que le démontre le tableau ci-dessous publié par le « Matin », auquel il faut rendre cette justice qu'il prend souvent, à présent, la défense des intérêts des cultivateurs :

LE PRIX DU PAIN

DANS LES DIFFERENTS PAYS D'EUROPE

C'est en France que le pain est le moins cher

PAYS	Prix dans la monnaie du pays	Unité	Change	Prix en fr. au kilo
France	1.30	le kilo	—	1.30
Belgique ...	1.55	id.	91.60	1.42
Italie	1.70	id.	83.25	1.42
Danemark ..	33 cære	p. 300 gr.	330.25	3.60
Allemagne ..	60 pf.	p. kilo	4.50	2.55
Suisse	0.78	id.	3.62	2.80
Angleterre ..	10 p.	p. loaf de 4 liv.	87.00	2.00

La Résiliation des Contrats d'Assurances contre les Accidents agricoles

Un certain nombre d'agriculteurs qui se trouvaient garantis antérieurement au 1^{er} septembre par des Sociétés financières ont constitué des Sociétés locales mutuelles. De ce fait, ils ont souscrit de nouveaux contrats, pensant avec raison que les anciennes polices (celles couvrant le risque des tiers exclus), souscrites avant le 31 août 1923, n'avaient plus cours au-delà du 1^{er} septembre 1924.

Aussi, leur étonnement est grand lorsque leurs assureurs d'hier viennent réclamer la prime d'assurance, pour un contrat qu'ils estiment, à bon droit, résilié.

Certains — par surprise — ont payé. On sait comment les choses se passent bien souvent.

Le recouvrement ayant lieu par la poste, c'est la femme de l'agriculteur, habituée à régler chaque année la quittance de « l'assurance accidents », qui a payé, comme à l'habitude.

Par ce paiement, le cultivateur se trouve-t-il à nouveau engagé pour une nouvelle période, malgré la « résiliation de droit » contenue dans la loi du 15 décembre 1922 ? Evidemment non.

Que la quittance présentée soit payée ou non, les contrats d'assurances souscrits antérieurement au 31 août 1923 seront, même s'ils couvrent ou déclarent couvrir les risques spécifiés par les lois de 1898, 1899, 1902, 1905 et 1906 résiliés, de plein droit.

On conçoit que les assureurs essaient de garder leur clientèle. Ils sont même fondés à présenter la quittance habituelle, dans l'ignorance où ils se trouvent de l'existence d'un nouveau contrat et des dispositions de l'assuré.

Mais lorsque ce dernier désire profiter de la résiliation prescrite par la loi, il n'a qu'à réclamer le remboursement de la part de prime pour la période d'assurance courue depuis le 1^{er} septembre 1924.

Si même il a payé pour une année, depuis le 1^{er} septembre 1924, il peut réclamer encore, et en cas de refus par son ancien assureur il n'est pas douteux que les tribunaux lui donneront gain de cause.

Encore une fois, le paiement d'une quit-

tance ne fait pas obstacle à la résiliation des anciens contrats ; et les cultivateurs assurés, membres de nos Sociétés mutuelles locales, doivent réclamer à leurs anciens assureurs le remboursement de la prime échue depuis le 1^{er} septembre 1924, pour la période courue depuis cette date.

(« Agriculture du Centre »).

CONSERVATION DE LA CYANAMIDE

Il résulte des nombreuses analyses de cyanamide faites par le service de la fixation de l'azote aux Etats-Unis qu'en tenant cet engrais à l'abri de l'humidité dans des magasins fermés ou dans des emballages en bon état, il se conserve sans altération notable d'une saison sur l'autre tant que la température des locaux ne dépasse pas 15°.

Par contre, de petits lots abandonnés à l'air chaud et humide se décomposent rapidement, leur azote passant en grande partie à l'état de composés nuisibles à la végétation.

Ministère de l'Agriculture

Le Ministre des Finances et le Ministre de l'Agriculture, vu le décret du 12 juillet 1919 portant prohibition de sortie du sarrasin (grains et farines) ;

Vu l'arrêté du 11 mars 1922 qui, par dérogation générale à la prohibition de sortie, a autorisé provisoirement l'exportation du sarrasin,

Arrêtent :

Article premier. — Est suspendue, à partir de la publication du présent arrêté et jusqu'à nouvel ordre, la dérogation générale à la prohibition de sortie édictée par l'arrêté du 11 mars 1922, en ce qui concerne le sarrasin (grains et farines).

Art. 2. — Le Conseiller d'Etat, directeur général des douanes, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris le 30 octobre 1924.

Le Ministre des Finances,
Clémentel.

Le Ministre de l'Agriculture,
H. Queuille.

Pucerons et Scories

L'application de 300 à 400 kilos par hectare de scories, en couverture, sur les champs de betteraves envahies par les pucerons chasserait ces insectes des feuilles envahies, assure le « Progrès du Nord », qui cite un cas où, sur 475 hectares, les betteraves couvertes de pucerons en étaient complètement débarrassées huit jours après le traitement et avaient déjà repris l'aspect et la couleur des plantes saines.

Transport des Fourrages, Pailles, etc.

Le transport intervenant pour une part importante dans le prix de revient des fourrages, pailles, balles de grains, etc., expédiés par chemin de fer, il nous a paru utile d'exposer à nos lecteurs les prix et conditions applicables à ces marchandises.

Les agriculteurs qui désirent expédier des fourrages, pailles, balles de grains, rafles et tiges de maïs, chanvres et lins en tiges, doivent demander les wagons nécessaires à la gare de départ 48 heures au moins à l'avance.

Cette demande de wagon peut être libellée comme suit :

X..., le... (lieu et date de la demande).

Monsieur le Chef de gare de... (nom de la gare de départ).

Veillez mettre à ma disposition, le... (date du chargement),... (nombre de wagons) wagons plateformes d'une superficie n'excédant pas 20 mètres carrés, avec bâches, pour chargement de... (fourrages,

pailles, etc.), en bottes (ou balles pressées), à expédier aux conditions du tarif le plus réduit, à destination de... (nom de la gare du destinataire).

Recevez, Monsieur, mes civilités empres-

sées.

(Signature).

Une même demande peut d'ailleurs comprendre plusieurs remises successives, par exemple : un wagon par jour ouvrable pendant un temps déterminé.

Le chargement doit être effectué directement de voiture à wagon dans le courant de la journée où les wagons ont été fournis à l'expéditeur, pourvu qu'ils aient été mis à sa disposition dès 7 heures du matin. Dans le cas contraire, le délai de chargement est augmenté de 24 heures.

Les bâches nécessaires pour recouvrir les envois sont fournies gratuitement par le chemin de fer. Les opérations de bâchage et de débâchage incombent aux expéditeurs et destinataires. La surface supérieure des chargements, au moins, doit être couverte, mais il est toujours préférable, pour la bonne conservation de la marchandise, de bâcher entièrement les wagons.

Signalons, en passant, que le chemin de fer n'est pas responsable des avaries de mouille provenant d'un bâchage défectueux. Il n'est responsable des avaries consécutives au mauvais état des bâches que si l'expéditeur a protesté par écrit contre le mauvais état des bâches fournies et ne les a employées qu'à défaut de meilleures.

Enfin, l'expéditeur ne doit pas omettre de revendiquer le tarif le plus réduit sur sa déclaration d'expédition.

A l'arrivée, le déchargement doit être effectué par le destinataire directement de wagon à voiture, dans le courant de la journée qui suit celle où il a reçu l'avis du chemin de fer annonçant l'arrivée des wagons, pourvu que cet avis lui soit parvenu avant six heures du soir. Dans le cas contraire, le délai de déchargement est augmenté de 24 heures.

Le prix du transport est calculé sur le poids du chargement, avec minimum de 200 kilos par mètre carré de superficie de wagon utilisé pour les fourrages en bottes, la paille en bottes, les balles de grains, les rafles et les tiges de maïs, le chanvre et le lin en tiges ; de 400 kilos par mètre carré pour la paille en balles pressées et de 50 kilos par mètre carré pour les fourrages en balles pressées.

Ainsi, un lot de 3.500 kilos de paille en bottes chargé sur un wagon d'une superficie de 20 mètres carrés paiera comme s'il était de : 200x20=4.000 kilos.

Le même lot chargé sur un wagon de 15 mètres carrés ne paierait que pour son poids réel (3.500 kilos), le minimum de : 200x15=3.000 kilos étant atteint.

Toutefois, si dans sa demande, l'expéditeur a spécifié la fourniture d'un wagon n'excédant pas 20 mètres carrés, et si le wagon mis à sa disposition est de dimensions supérieures, le minimum de chargement est calculé sur une superficie de 20 mètres carrés.

La superficie de wagons est évaluée d'après les dimensions exactes de leurs planchers, en arrondissant au mètre supérieur les fractions d'un demi-mètre carré et au-dessus et en négligeant les fractions inférieures à un demi-mètre carré. Elle doit être inscrite par le chemin de fer sur les récépissés remis à l'expéditeur et au destinataire, ainsi que le poids du chargement, le numéro du wagon utilisé, le prix total du transport et le délai dans lequel il doit être effectué.

Le coût du transport est donné aux diverses distances par le tableau suivant :

Pailles et fourrages en bottes et balles pressées, prix pour 1.000 kilos :

Distances	bottes	balles
—	—	—
25 kilomètres.....	8.85	7.40
50 —	16.00	11.70
100 —	27.35	20.25
200 —	43.05	31.65
300 —	53.00	41.60
400 —	61.55	47.30
500 —	70.10	53.00
600 —	77.25	57.30
700 —	82.95	61.55
800 —	88.65	65.85
900 —	94.35	70.10
1.000 —	100.00	74.40

En outre, les chemins de fer accordent sur les prix ci-dessus, pour les envois destinés à l'exportation, des réductions de 10 % pour les fourrages, balles de grains, rafles et tiges de maïs et chanvres et lins en tiges, et de 25 % pour la paille en bottes ou en balles pressées.

(« Bulletin de la Coopérative Agricole Centrale de Normandie »).

LES RÉCOLTES

CÉRÉALES

Nous venons de passer par une longue série de jours pluvieux qui ont fortement contrarié les travaux d'ensemencement des céréales d'hiver, et retardé aussi l'arrachage et l'enlèvement des racines fourragères.

Depuis ce matin vendredi, le temps s'est amélioré, la pluie a cessé et la température semble tourner au froid.

Il est à souhaiter que le beau temps prenne le dessus, car autrement nous aurions à constater une diminution considérable dans l'étendue des champs emblavés. Les premiers blés semés lèvent convenablement jusqu'ici dans notre région.

En blés de la dernière récolte, sans avoir été très importantes, les affaires ont eu un bon courant et les achats faits par le dehors pour la minoterie de l'Est ont fait monter les prix jusqu'à 118 et 119 fr. Depuis, la demande étant un peu plus calme, les prix se sont tassés et on a pu les voir à 2 ou 3 fr. en arrière.

La minoterie locale a pu jusqu'à ce jour maintenir ses achats vers 110-112 fr. Mais il va lui falloir probablement remonter ses limites d'ici très peu de jours.

Les affaires en avoines sont calmes et comme les arrivages ont pu remplir les besoins les plus pressants, on peut dire qu'elles suivent leur marche ordinaire. Les stocks reconstitués sur les marchés importateurs permettent de faire les livraisons régulières.

Les avoines grises et noires de Bretagne sont tenues de 78 à 80 fr. départ gares grands réseaux.

La demande en seigle est toujours ferme, mais les offres de marchandises sont de plus en plus rares.

En sarrasin la demande est peu importante, les acheteurs ayant en vue une baisse possible par suite de l'interdiction de sortie. Comme d'un autre côté il n'y a pas d'importation à prévoir, il est probable que la culture finira par imposer ses prix. On cote les provenances de Bretagne de 93 à 94 fr. et de 95 à 97 fr., suivant qualités, car beaucoup de lots sont humides et ne présentent pas l'aspect d'une marchandise propre et nette. De façon absolue on ne peut dire que la récolte soit couramment de qualité loyale et marchande.

Officieusement, le prix de la farine de froment avait été établi à 140 fr. Mais la Commission consultative, blé-farine-pain, chargée d'établir les relations de prix entre ces trois produits, doit se réunir lundi prochain 10 novembre à la Préfecture, et il est probable qu'elle sera obligée d'enregistrer des prix en nouvelle hausse sur les deux premiers, ce qui déterminera une augmentation de prix du pain.

Les derniers chiffres arrêtés étaient de 110 fr. pour le blé, les 100 kilos ; 140 fr. pour la farine, les 100 kilos ; et 1.35 pour le pain, le kilo.

VINS

Le commerce ne se décide pas encore à faire des achats courants en vins de pays. Cependant voici le beau temps revenu et la Saint-Martin bientôt arrivée. C'est l'époque de la visite des celliers et du commencement des dégustations. Il ne semble pas, à première vue, qu'il y ait une grande homogénéité dans la production. Cependant certains vignobles ont eu une récolte normale et abondante, permettant de bien livrer. Le vin y présente un degré très suffisant et l'absence de toute maladie donne l'assurance que le vin acquerra une bonne qualité moyenne.

Nous croyons pouvoir maintenir les prix donnés dans notre dernier bulletin, les quelques affaires qui nous ont été signalées rentrant d'une façon générale assez bien dans les limites indiquées.

OFFRES ET DEMANDES

Prix des insertions : 1.50. (3 lignes maximum).

OFFRES

129. — A vendre 450.000 beaux plants de vigne greffés et producteurs directs recommandés, prix défiant toute concurrence, authenticité et sélection garanties. S'adresser à M. E. Girault, viticulteur, domaine de la Ronde, à Jaunay-Clan (Vienne) ; 60 hectares vignobles et pépinières. Commandes et expéditions soignées. — Catalogue prix courant sur demande.

149. — A vendre : 1° chien épagnoul Breton arrétant ordinairement couché et rapportant, mais incomplètement dressé faute de gibier. 350 fr.; 2° 1 fusil Hammerless, éjecteur coquille feuille de chêne, calibre 12, peu servi. Essai sur place chien et fusil.

150. — A vendre chiots croisés Epagnoul Français Breton blanc et orange, 3 mois. 50 fr.

151. — A vendre, petite pompe Japy, avec 10 mètres de tuyaux caoutchouc. 150 fr.

152. — Un centre très sérieux d'études et de sélection de cépages hybrides, livre chaque année aux agriculteurs et vignerons, en toute garantie et sincérité, aux conditions les plus raisonnables, des plants racinés de premier choix, en directs et greffés, dans les variétés les plus recherchées par les connaisseurs, à vin blanc et à vin rouge.

On peut visiter les pépinières et plantations, et goûter les vins des différents cépages cultivés.

S'adresser à M. Rouleau, viticulteur-spécialiste à Saint-Sébastien-sur-Loire.

153. — A vendre, chien Cocker, 4 ans, pure race, brun, chasse, mais ne rapporte pas. Prix, 300 fr.

154. — A vendre, chienne bleu d'Auvergne, 18 mois, commençant à chasser. Prix, 400 fr.

155. — A vendre, poulain percheron léger, noir, 18 mois, très doux, fera cheval à deux fins.

156. — A louer pour le 1^{er} septembre 1925, à prix d'argent, à Besné, près Pontchâteau, une belle ferme de 32 hectares d'un seul tenant (labours, prés, verger, vigne).

157. — A vendre, une locomobile Libaudière-Maufra, 1908, de 7 à 8 HP. en bon état. Prix à débattre.

158. — A vendre, chiots bergers d'Alsace et chiots Fox, au sevrage.

159. — A vendre, coqs Faverolles, race pure, 40 fr. pièce.

160. — A louer, porte de Nantes, près tramway, petite propriété comprenant quelques terres, petite maison d'habitation, vastes bâtiments convenant diverses exploitations : Porcherie, vacherie, laiterie, culture maraîchère.

161. — A vendre : 1° Une ferme de 6 hectares ½ seul tenant, maison neuve, libre 1^{er} novembre 1925 ; 2° une ferme de 15 hectares, bon bâtiments, libre 25 avril 1926 ; 3° une ferme de 5 hectares libre 23 avril 1926.

162. — A louer, commune de Sainte-Luce, près Nantes, une ferme de 12 hectares composée de prairies et pâturages, terres labourables et 10 ares de vigne.

163. — A vendre, totalité troupeau Southdown, 30 brebis garanties pleines, mise bas janvier, bélier pur-sang, origine Fouret Nouet-Delorme.

164. — A vendre : 1° Environ 500 kilos orge de printemps, 108 fr.; 2° 500 kilos pommes de terre de semences, saucisses de Bretagne, 40 fr.; 3° une bascule avec ses poids, 100 fr.; 4° une charrette à vache, état neuf, à débattre. Le tout départ Savenay.

DEMANDES

57. — On demande ménage, le mari jardinier connaissant les 4 branches, la femme à la basse-cour.

58. — On demande pour le 25 avril prochain, une famille de cultivateurs comprenant au moins 4 travailleurs pour exploiter à moitié fruits une petite métairie de 15 hectares environ, terres, prés, vignes, sérieuses références exigées.

59. — Ménage libre fin novembre, demande place. Le mari cultivateur-vigneron, la femme non occupée. Excellentes références.

60. — Célibataire demande place de jardinier-vigneron. Disponible de suite.

61. — Ménage connaissant tous travaux de la campagne, demande place de régisseur. Prendrait au besoin une petite bordure.

62. — On demande femme veuve ou célibataire pour s'occuper d'une basse-cour et faire le beurre (5 vaches, 3 ou 4 porcs, lapins, volailles).

Le Gérant : Th. PIGRÉE.

Cours des Marchés de gros

Sauf variations et à titre de renseignement

GRAINS ET FARINES

Nantes, le 7 novembre.

		PRIX DES 100 KILOS	
Froment.....	1924	115 à 118	
Seigle.....	»	95 à 98	
Avoine.....	»	80 à 82	
Orge.....	»	110 à 113	
Sarrasin.....	»	92 à 95	
Son.....	»	60 à 62	
Fèves.....	»	» à »	
Farine.....		133	

FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	60 » à 70 »
Paille — — — — —	70 » à 75 »
Foin, les 500 k. en ville	90 » à 100 »
Paille — — — — —	95 » à 100 »

VINS

Prix nominaux

Muscadet 1 ^{er} choix nu 1924...	250 à 275
Muscadet 2 ^e choix nu 1924...	220 à 250
Gros-plant 1 ^{er} choix nu 1924	120 à 130
Gros-plant 2 ^e choix nu 1924	110 à 120

BESTIAUX

Paris-La Villette, le 6 novembre.

Espèces	Amenés	Vendus	Kilo sur pied		
			1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
Bœufs.....	1.541	1.511	4.88	4. »	3.45
Vaches.....	750	750	4.98	3.90	3.30
Taureaux.....	128	128	4.50	3.50	3.45
Veaux.....	1.462	1.387	6.18	4.35	4.30
Moutons.....	10.152	10.152	6.65	5.70	5.10
Porcs.....	3.020	3.020	5.50	5.70	5.40

PRODUITS DIVERS

Sauf variations

SAVONS (marques diverses)

Blanc, 72 % huile.....	345 »
Blancs, 64 ou 60 % huile.....	330 »
Bleu pâle.....	290 »
Les 100 k. en barres sur wagon Nantes ou en sortie d'octroi pour ½ caisse de 70 k. environ.	
Majoration de 2 fr. par 100 k. pour livraisons en morceaux de 500 grammes.	

Blanc, de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile en barres.....	344 »
Les 100 k. par caisses de 50 k. en sortie d'octroi ou sur wagon Nantes.	
Blanc de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile, en morceau...	346 »

HUILE A MANGER

Huile d'olive extra vierge garantie pure, l'estagnon de 10 k.....	88 »
l'estagnon de 5 k.....	45 »
Huile de table extra douce La Délicate, l'estagnon de 10 k.....	69 »
l'estagnon de 5 k.....	35 50
Huile d'olive garantie pure, l'estagnon de 10 k.....	85 »
Huile de table La Cardinale, l'estagnon de 10 k.....	64 »
France toutes gares ou pris à Nantes.	

Chaux pour l'Agriculture

Chaux de Montjean

Grosse chaux, en belle pierre blanche.....	75 »
Chaux menue, ou cendre de chaux.....	35 »
Chaux agricole, mélangée.....	72 »
Chaux blutée livrée en sacs de 35 kilos.....	85 »
Sacs facturés, mais repris même prix.	

Les 1.000 kilos sur wagon départ Poids de l'hectolitre de grosse chaux, 92 à 95 kilos. Pureté : 90 % de chaux pure.

Chaux grise de Saint-Pompain (Deux-Sèvres)

50 fr. le mètre cube, franco gares Vendée, grands réseaux.

60 fr. le mètre cube, franco toutes gares Loire-Inférieure, grands réseaux, Sud de la Loire.

62 fr. le mètre cube, franco toutes gares Loire-Inférieure, grands réseaux, Nord de la Loire.

Poids du mètre cube, environ 7 à 800 k.

PRODUITS DIVERS

pour la nourriture du bétail

pouvant être fournis par le Syndicat

Tous ces prix sans engagement

Devant l'instabilité des cours de toutes les marchandises diverses que nous procurons habituellement à nos membres, nous ne pouvons garantir le maintien des prix portés sur un bulletin même pour 24 heures.

Aussi nous avisons nos adhérents que toutes les commandes que nous recevrons d'eux seront exécutées aux cours du jour de la réception de leurs commandes et au mieux de leurs intérêts, sauf indication formelle et contraire de leur part.

Riz Saïgon N° 1.....	151 »
Riz Saïgon N° 2. Type Japon.....	148 »
Riz Madagascar L. L.....	159 »
Brisures de riz N° 2 (Madagascar)	manq.
Brisures de riz 1 et 2, sacs de 100 k.....	manq.
Farine basse de riz (sacs de 75 k.)	74 »
Remoulage de fèves (sacs de 75 k.)	74 »
Manioc en cossettes (sacs de 60 k.)	97 »
Manioc en farine (sacs de 65 k.)...	manq.
Pour porcelets.	

Les 100 kilos pris à Nantes ou sur wagon Nantes.

Diminution de 2 fr. par 100 kilos pour les marchandises prises à l'usine de Chantenay ou sur wagon Chantenay.

TOURTEAUX EN FARINE ET DIVERS

Coprah en pains ou farine en sacs de 50 kilos.....	104 »
Arachides Rufisque blanc (sacs de 75 kilos).....	110 »
Palmiste en farine (sacs de 50 k.)	78 50
Les 100 kil. logés wagon Nantes ou en magasin	
Issues de riz en sacs de 100 k.....	62 »
Les 100 kilos logés, sur wagon Nantes.	

Farine grasse de maïs PRIMA.....	120 »
Granulé condensé pour volailles...	83 »
Farine de viande.....	125 »
Poudre d'os alimentaire.....	65 »
Farine d'os alimentaire.....	70 »
Les 100 kilos logés, sur wagon Vertou.	

Aliment mélassé P « Intensif »...	57 »
Son mélassé.....	75 »
Les 100 kilos logés, en sacs de 75 kilos sur wagon Chantenay	

Avoine grise de pays.....	90 »
Blé noir (livraison octobre).....	107 »
Orge de pays.....	110 »
Orge d'Algérie.....	105 »
Maïs du Maroc.....	110 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes ou pris à Nantes	

PRODUITS DES RAFFINERIES SAY

Mélasse Say, 80 % mélasse, logée en sacs de 75 kilos, les 100 kilos...	52 »
Son mélassé Say, 50 % mélasse, logé en sacs de 50 kilos, les 100 kilos.....	65 »
Paille Say, 50 % mélasse, logée en sacs de 50 kilos, les 100 kilos.....	46 »
Dosages en mélasse garantis sur facture.	
Sur wagon départ Paris et Pont-d'Ardre	

ANNONCES INSEREES SANS AUCUNE INTERVENTION DU SYNDICAT

**LES QUALITÉS
DU
TRACTEUR FORDSON**

- 1° Le tracteur se déplace par ses propres moyens.
- 2° Il effectue en un jour le travail de 6 à 8 chevaux.
- 3° Il ne dépense que CINQ LITRES DE PÉTROLE à l'heure.
- 4° Aucun apprentissage n'est nécessaire pour le conduire.
- 5° En dehors de son rôle de tracteur, il s'emploie aussi au repos, comme moteur fixe pour actionner tous les appareils de la ferme : pompes, hache-paille, coupe-racines, barattes, concasseurs, broyeurs de pommes, etc., etc...

DEMONSTRATION GRATUITE SUR DEMANDE ADRESSEE A

HENRI MATILE - NANTES 20, RUE RACINE
Tél. 9.16

SUCESSEUR DES GRANDS GARAGES DE BRETAGNE

C^{ie} d'ASSURANCES GÉNÉRALES
Représentées à NANTES, 1, rue Affre, par
MM. L. FEILDEL et H. DEVORSINE
à ANGENIS et canton
de CHAMPTOCEAUX par
M. JUTEAU
VIE - INCENDIE - RENTES VIAGÈRES
et ACCIDENTS DE TOUTE NATURE

ARBRES FRUITIERS
Abricotiers - Cerisiers - Pruniers
Pommiers à cidre et à couteau
Poiriers - Pêchers formés et non formés
ROSIERS 1^{er} Collection d'élite
1^{er} Prix aux Expositions
Camélias et Arbustes d'ornement
A.-D. BAHAUD
Pépinieriste
106, rue des Chalâtres - NANTES
Exposition Nationale de Nantes 1921 :
Hors Concours, Membre du Jury.

**FERME
LIBRE DE SUITE**
A VENDRE A L'AMIABLE
Contenance 19 hect. 97 ares 19 cent.
Commune de NIVILLAC (Morbihan)
FACILITÉS DE PAIEMENTS
S'adresser : Yves BOURGEOIS, 19, rue
Crébillon, NANTES (qui transmettra).

Assurances Agricoles
J. DURAND-GASSELLIN
3, rue Boileau - NANTES
L'UNION
C^{ie} d'assurances contre l'incendie
ZURICH
C^{ie} d'assurances contre les accidents
Agents dans tous les cantons

Si le prix de:
30 FR
A L'HECTARE
POUR VOTRE
AZOTE
VOUS CONVIENT
ESSAYEZ
NITRAGÈNE
Demandez-nous les Copies de
Lettres des Cultivateurs qui
l'ont déjà employé.
281, Rue Saint-Honoré, Paris
A. C. 220.000 Seine

LA VIGNE
vous intéresse demandez la brochure
Les Hybrides producteurs directs
de 160 pages, adressée franco sur demande
Plants greffés toutes variétés. Boutures greffables
porte-greffes racinés
Collection variétés de table
Prix courants franco sur demande. Ou demande des rayés en ants
E. LEMERLE, Le Lion d'Or, Nantes

VIGNES
J. FOULONNEAU, Viticulteur
à Saint-Christophe-la-Couprle (M.-et-L.)
Plants greffés, extra beaux, de toutes les
variétés de l'Ouest et des meilleurs Hybrides.
Racines producteurs directes.
Hybrides nouveaux.
Boutures greffables.
Arbres fruitiers.
Toutes garanties d'authenticité et références
demandées par les Acheeteurs.
Poteaux en Pierre pour Vignes, sur fil
de fer. — Franco gares.
Prix-courant franco sur demande.

TANNINS EXTRAS à l'ALCOOL
Garantis purs -
Colle de Flandre, Colle de poisson, Colle
Gélatine, Colle Nantaise, Colle Coignet,
Métalulfite de potasse, Acides tartrique
et citrique, Conservateurs et Anti-ferments
chez **E. PILLORGET** 2, rue Guépin 2
NANTES
Tél. 1586 FABRIQUE DE BOUCHONS Compte Postal. 5040
Conseils gratuits sur les soins à donner aux Vins
Tuyaux caoutchouc pour Siphons,
Entonnoirs, Mèches souffrées, Bandes, etc.
POMPES, Moto-pompes, Echaudeuses,
Rince fûts, Pèse tonneaux, etc.
Tout l'Article de CAVES et de CHAIS au meilleur prix

CAISSE SYNDICALE & CAISSE MUTUELLE
des
AGRICULTEURS DE FRANCE
SIÈGE SOCIAL :
56, rue de Londres, PARIS (8^e)
Société d'Assurances mutuelles contre
les accidents de toute nature, fonc-
tionnant sous le patronage de la Société
des Agriculteurs de France.
La CAISSE SYNDICALE garanti-
tit contre les conséquences de la
nouvelle loi sur les accidents agric-
coles et réassure les caisses locales.
S'ADRESSER :
Inspecteur régionale : **M. DARDE,**
56, rue de Londres, PARIS (8^e)
Agents Généraux : à Nantes, **MM. de**
KERNARS et POISSON, 11, rue
des Cadeniers, et dans tous les principaux
cantons.

Institut Anti-Arthritique de France
4, rue Dobrée, NANTES
Consultations tous les jours, 4, rue Dobrée,
de 9 heures à midi, de 14 à 17 heures, sauf
dimanches et fêtes, Exceptionnellement, le
mercredi, consultations de 8 à 10 heures du
matin.
Tous les mercredis, consultations à Saint-
Nazaire, de 13 à 16 heures.
Consultations à domicile sur demande.
L'Institut Anti-Arthritique a son siège, 4,
rue Dobrée, et ne peut être confondu avec au-
cun autre cabinet médical similaire.

SACS
LA TEXTILE FRANÇAISE
8, Rue du Calvaire - NANTES (Tél. 20.56)
Ateliers et Entrepôts, 28 à 34, rue Henri Cochéard
A actuellement à la vente, des lots très importants
de **SACS NEUFS et D'OCCASION** pour GRAINS
FARINE, POMMES DE TERRE, OIGNONS, MARRONS, etc
Livraison immédiate - Prix sans concurrence
TOILES, FILS, FICELLES, BACHES

Agriculteurs,
Soignez vos Ensemencements
au moins autant que la préparation de vos terres
Employez de grosses Semences sélectionnées
BIEN NETTOYÉES ET TRIÉES
Traitez-les avec la
"POUDRE SAINT-ÉLOI"
Perfectionnement du Chaulage-Sulfatage ou Vitriolage dont la supériorité s'affirme depuis plus de vingt ans
En Vente aux Bureaux du SYNDICAT des AGRICULTEURS, N° 5, Quai Cassard et chez les Principaux ÉPICIERS et GRAINIERS
Direction et Bureaux : N° 13, Rue Porte-Côté, BLOIS (Loir-et-Cher) R. C. N° 5493

PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE
1, Rue Haudaudin, 14, Quai de l'Hôpital - NANTES
O. PILLET, pharmacien → TÉLÉPHONE 9 08
DÉPOT DE TOUTES LES SPÉCIALITÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES
— BAISSÉ DE PRIX —

POMMES DE TERRE
de Semence



AgrICULTEURS, gardez-vous de planter des
Tubercules dégénérés.
Pour avoir une bonne récolte, achetez sans retard
vos plants en Bretagne au climat et au sol propices.
Prix modérés. Qualité de 1^{er} choix. Variétés à grands
rendements : Beauvais, Andréa, Ronde jaune, Char-
donne, Early, Industrie, Fin de Siècle, Magnum Imperator,
Fluck géante, Saucisse, Professeur Maercker, Merveille
d'Amérique, Wolthmann, Géante blanche, Géante bleue, etc.
Expéditions par wagons et à partir de 50 KILOS pour chaque variété

UNION AGRICOLE BRETONNE
31, rue du Port, SAINT-BRIEUC (Côtes-du-Nord)
Les Tubercules bretons sont rigoureusement exempts du doryphora et de la gale noire

Arrondissement de Paimbœuf**CANTON DE BOURGNEUF-EN-RETZ****RACE NANTAISE**

M. GUIHARD, La Rairie, Les Moutiers.

RACE NORMANDE ET SES CROISEMENTS

MM. LAMBOURG Joseph, à Bel-Air, Saint-Cyr, Bourgneuf.
HERVÉ François, La Pouillère, Bourgneuf.
BOURIAUD Pierre, La Préauté, Bourgneuf.
BACHELIER J.-B., La Chapellerie, Chéméré.
LERAY Louis, à Belle-Perche, Chéméré.
VERGER Jean, à l'Aubinière, Fresnay.
BRAZUREAU Joachim, L'Abbaye, Les Moutiers.
BRIAND, L'Aubinière, Fresnay.
ROBARD Baptistin, Le Collet, Les Moutiers.

CANTON DU PELLERIN**RACE NANTAISE**

MM. THOMAS Pierre, La Jeune-Brettonnière, Port-Saint-Père.
CHAUVET Louis, Petite-Peltanche, Port-Saint-Père.
PERRUCHAS Raymond, La Boulaye, Port-Saint-Père.

RACE NORMANDE ET SES CROISEMENTS

MM. BERTHAUD Louis, La Préauté, Sainte-Pazanne.
MORILLAU Joseph, Le Petit-Beusse, Sainte-Pazanne.
TURPIN-LEROUX, à Launay, Rouans.
DOSSET Henri, à Buzay, Rouans.
BICHON Victor, La Genonville, Vue.

CANTON DE SAINT-PÈRE-EN-RETZ**RACE NANTAISE**

MM. BACONNAIS Pierre, à Beau-Soleil, Chauvé.
GILET Louis, Le Grand-Bois-Joly, Chauvé.
PORCHER Germain, Redinière, Chauvé.
M^{me} Veuve PHIN, au Marais-Mainguy, Le Clion.
M. CLAVIER Pierre, La Fossiais, Corsept.

RACE NORMANDE ET SES CROISEMENTS

MM. LOIRAT Jean-Marie, La Grandville, Saint-Brevin.
FERRÉ Auguste, La Jariats, Saint-Père-en-Retz.
OLIVIER Joachim, Le Bouillon, Saint-Père-en-Retz.
MABLEAU Joseph, L'Auvaudière, Saint-Viaud.
MONNIER François, Le Gros-Chêne, Saint-Viaud.
MELLERIN Louis, La Rentière, Chauvé.
GUILLOU, La Malnoue, Saint-Père-en-Retz.
JOYAU Ernest, Marais-Gautier, Saint-Père-en-Retz.

Arrondissement de Saint-Nazaire**CANTON DE BLAIN****RACE NANTAISE**

MM. FAUVEAU Jean, La Noue, Blain.
BRETECHÉ Toussaint, Le Long-Duc, Notre-Dame-des-Landes.
POULAIN Jean-Marie, Le Cormier, Blain.
COUEDEL Pierre, à Quihiéc, Bouvron.
THÉBAUD François, Sainte-Marie, Blain.
ANIZON Pierre, La Thiolais, Blain.
BURBAN Auguste, au Breil, Blain.
RIOCHET Pierre La Cornière, Blain.
LEFEUVRE, au Terrier, Blain.

CANTON DE GUÉMENÉ-PENFAO**RACE NANTAISE**

MM. HUGUET Pierre, La Bertinerie, Pierric.
GILBERT Jean, à Cotidel, Conquereuil.
GILBERT Louis, à Bois-Buffer, Conquereuil.
LEFEUVRE Julien, La Cadonais, Conquereuil.

RACE MAINE-ANJOU

MM. CLAVIER Pierre, La Croix-de-l'Épine, Guémené-Penfao.
DU HALGOUET, à Juzet, Guémené-Penfao.
BRUNET La Tremblaye, Guémené-Penfao.
HOUSSAIS Pierre, La Chênaie, Marsac.
PERRIGAUD P., La Bertellerie, Marsac.
PERRIGAUD Pierre, à Princé, Marsac.

CANTON DE PONTCHATEAU**RACE NORMANDE ET SES CROISEMENTS**

MM. CHEVALIER Henri à Coacault, Pontchâteau.
AUPIAIS Jean-Marie, à Treffier, en Besné.
GERGAUD Jean-Marie, à Treffier, en Besné.
GUILLARD Aristide, La Grafinerie, Besné.

CANTON DE SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC**RACE NANTAISE**

MM. FOUCHARD François, La Caillerie, Couëron.
VALLÉE Alexandre, La Carterie, Couëron.
DOUCET Jean, La Petite-Lande, Couëron.
DOUCET Henri, aux Dandins, Couëron.
LALANDE Etienne, Beauregard, Saint-Etienne-de-Montluc.

RACE NORMANDE ET SES CROISEMENTS

MM. CHATELIER Auguste, La Montagne, Couëron.
BABIN Jean, La Guilloumé, Saint-Etienne-de-Montluc.
BABIN Georges, au Perroteau, Saint-Etienne-de-Montluc.
MABIT Jean, La Chevallerie, Saint-Etienne-de-Montluc.
MOSSET François, La Baie, Saint-Etienne-de-Montluc.
BERNARD, au Reilly, Saint-Etienne-de-Montluc.
LEMARIÉ Jean, La Fontaine, Saint-Etienne-de-Montluc.

CANTON DE SAINT-GILDAS-DES-BOIS**RACE NANTAISE**

M. AURAY Louis, à L'Hermitage, Guenrouet.
M^{me} Veuve HUBERT, à Belle-Fontaine, Guenrouet.
MM. LETERTRE Jean, à Bodelau, Guenrouet.
HAVARD Jean, aux Evedets, Guenrouet.
BOTZON François, au Ponthièvre, Missillac.
DE MONTAIGU, à Missillac.
JEANNEAU, à Belle-Vue, Saint-Gildas-des-Bois.
CHATELIER, à Lépaull, Guenrouet.
RAMET Pierre, à Drefféac.
M^{me} Veuve FANQUEREAU, Ferme-Ecole de Saint-Gildas.
M. LE GOUVELLO, à Sévécac.

RACE NORMANDE ET SES CROISEMENTS

Communauté des Sœurs de Saint-Gildas-des-Bois.

CANTON DE SAINT-NAZAIRE**RACE NORMANDE ET SES CROISEMENTS**

MM. FILLAUD François, aux Quatre-Vents, Pornichet.
SORIN Alexandre, au Petit-Bois, Donges.
RIALLAND Félix, La Rovenais, Donges.
MOYON Joseph, à Trévenec, Donges.
HALGAND Eugène, La Bernuais, Montoir.
LEBEAU Victor, à Bratz, en Montoir.
JOUIN Joseph, à Drélif, en Montoir.
CORBÉ Joseph, La Taillé, en Montoir.
LEBEAU Auguste, à l'Immaculée, Saint-Nazaire.
BOCANÉ Prudent, à l'Immaculée, Saint-Nazaire.

CANTON DE SAINT-NICOLAS-DE-REDON**RACE NANTAISE**

MM. RIGAUD Pierre, La Bodinière, Avesnac.
DAVAL François, Le Haut-Gland, Avesnac.
DAVID Joseph, La Coulée, Fégéac.
LIBOT Jean, à Trélican, Avesnac.
PAILLAUD Eugène, à Bois-Madame, Avesnac.
EVAÏN Jean, La Communais, Avesnac.
LEGRAND François, à Grand-Luc, en Plessé.
DU ROSTU Maurice, à Pont-Forêt, Plessé.

CANTON DE SAVENAY**RACE NANTAISE**

MM. FONTENEAU, La Ducherais, Campbon.
RIO Pierre, La Raterie, Malville.
VIOLAIN Emile, Sainte-Marie, Campbon.
BIDET Pierre, La Morandais, Savenay.
LEMARIÉ aîné, Les Haltiers, Savenay.
CRAUD Ferdinand, à Prinquiau.
LE QUEN D'ENTREMEUSE, à Bellaly, Malville.

RACE NORMANDE ET SES CROISEMENTS

MM. CLOUET Denis, à Prinquiau.
BOSQUE François, à Launay, Lavau.
LELIÈVRE Auguste, à Mortève, Lavau.

LISTE des PROPRIÉTAIRES de VERRATS

inscrits pour une PRIME de CONSERVATION en 1924-1925

Arrondissement d'Ancenis**CANTON DE RIAILLÉ**

M. GAUTIER Jacques, La Grapoillère, Teillé.

CANTON DE SAINT-MARS-LA-JAILLE

MM. POTIER Félix, Le Dousset, Bonnœuvre.
MACÉ, au Moulin du Bourg, Maumusson.
DUCHÈNE, La Fontenelle, Maumusson.
HERVÉ, La Tinelière, Le Pin.
BOISSEAU, La Planchellière, Saint-Sulpice.
SERREAU Alexandre, Le Buisson, Saint-Sulpice.

CANTON DE VARADES

M. BOSSEAU-JOUSSET, La Chapelle-Saint-Sauveur.

Arrondissement de Châteaubriant**CANTON DE CHATEAUBRIANT**

M^{me} PIGRÉE, La Fronnière, Fercé.
MM. SIMON J.-M., La Paisière, Rougé.
JONCHERET J.-M., La Garenne, Châteaubriant.
BOUCHERIE J.-M., La Morinais, Saint-Aubin.
MALGOGNE Louis, Les Mortier-Cholet, Soudan.
THOMAS Louis, La Séveronnière, Rougé.

CANTON DE DERVAL

MM. RIGAUD J.-M., Le Château, Derval.
CHEVILLARD Alexis, Chanteloup, Jans.
LATOUCHE François, Vieux-Bourg, Lusanger.

CANTON DE NORT-SUR-ERDRE

MM. PAGEOT Julien, La Bracoulière, Les Touches.
JOLIVET François, à Bonneau, Les Touches.

CANTON DE NOZAY

MM. GÉRARD Constant, La Romerie, Abbaretz.
GUILLET Michel, à Rosabonnet, Nozay.
GESTIN Théophile, La Fleurière, Treffieux.

Arrondissement de Nantes**CANTON DE BOUAYE**

MM. SOURDILLE, ingénieur agricole, à Bouaye.
GOBIN Joseph, La Championnière, Pont-Saint-Martin.

CANTON DE SAINT-PHILBERT-DE-GRANDLIEU

M. DU PLESSIS-QUINQUIS, à Saint-Philbert.

Arrondissement de Paimbœuf**CANTON DU PELLERIN**

M. GOUARD François, au Pilon, en Cheix.

CANTON DE SAINT-PÈRE-EN-RETZ

M. GAUTIER-TESSIER, La Caillerie, Chauvé.
M^{me} JOYAU, Marais-Gautier, Saint-Père-en-Retz.
M. DOUSSET Julien, La Mirandais, Saint-Viaud.

Arrondissement de Saint-Nazaire**CANTON DE BLAIN**

M. ANIZON Pierre, La Thiolais, Blain.

CANTON DE GUÉMENÉ-PENFAO

MM. SALMON Emile, gare Conquereuil.
JAMBU J.-B., La Bézellerie, Guémené.
LEROUX Baptiste, La Vieille-Ville, Guémené.

CANTON D'HERBIGNAC

M. PERRAUD, au bourg, Herbignac.

CANTON DE SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

MM. LODÉ Julien, La Garatine, Saint-Etienne-de-Montluc.
CHAUVIN Eugène, La Guibourdais, Cordemais.
M^{me} BRIAND, La Quiételais, Saint-Etienne-de-Montluc.
M. MOISAN, à Sainte-Anne, Saint-Etienne-de-Montluc.

Office Agricole Départemental

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

5, Rue Fanny-Peccot, Place de l'Hôtel-de-Ville — NANTES

LISTE des PROPRIÉTAIRES de TAUREAUX inscrits pour une PRIME de CONSERVATION en 1924-1925

Arrondissement d'Ancenis

CANTON D'ANCENIS

RACE MAINE-ANJOU

MM. DOULLARD Louis, à Vair, Anetz.
ESNAULT Joseph, La Chutellerie, Ancenis.
CERISIER, à Villeneuve, en Anetz.
OUAIRY, Les Landes, Mésanger.
GUILLOTEAU, La Martrais, Mésanger.
HUET, La Hardière, Mésanger.
VINCENT, à Saint-Aubin, Pouillé.
GICQUIAU Joseph, La Cour de l'Île, Saint-Herblon.
GICQUIAU Pierre, La Houx, Mésanger.

CANTON DE LIGNÉ

RACE MAINE-ANJOU

MM. GOUPIL Pierre, La Jicquelière, Le Cellier.
GARNIER Pierre, La Borne, en Ligné.
VIEIL Jean-Marie, La Ranetière, Ligné.
CHAUVEAU Alexandre, au Bourg, Mouzeil.
BAZIN Félix, La Borderie, Ligné.
BRÉHIER frères, La Martinière, Ligné.
LAISNÉ, à La Chaussée, en Mouzeil.

CANTON DE RIAILLÉ

RACE MAINE-ANJOU

MM. PINEAU Pierre, La Houssais, Riaillé.
DOUET Donatien, Le Breil, Jougé-sur-Erdre.
ORHON Jean, La Bréchalerie, Pannecé.
VERGER Pierre, Les Roseaux, Pannecé.
VOISIN René, à Saint-Louis, Riaillé.
EMERIAU François, La Monnière, Riaillé.
MERCIER Félix, L'Angellerie, Teillé.
LÉPINE Pierre, La Chevinière, Teillé.

CANTON DE SAINT-MARS-LA-JAILLE

RACE MAINE-ANJOU

MM. TRIMOREAU René, La Motte, Maumusson.
FÉVRIER Jean, à Carbouchet, Saint-Mars-la-Jaille.
BRILLET René, La Chaise, en Bonnœuvre.
GUILLOTEAU Julien, La Grée, Maumusson.
GODIVEAU Henri, à Beausoleil, Saint-Mars-la-Jaille.
MARQUIS DE LA FERRONNAYS, à Saint-Mars-la-Jaille.
CARHEL Alexandre, à Coacault, Saint-Sulpice-des-Landes.
CRÉPEL, La Foucaudière, Saint-Sulpice-des-Landes.
CHENUÉL, Louis, La Georgetière, Saint-Sulpice-des-Landes.

CANTON DE VARADES

RACE MAINE-ANJOU

MM. GRIMAUD Joseph, La Rouxière.
HAIE Pierre, La Martinière, Varades.
JONCHÈRES Jean, au Lasseron, Belligné.
BOURGAUD Alphonse, La Jaillière, La Chapelle-Saint-Sauveur.
THAREAU Jean, La Mussonnière, La Rouxière.
BARBIN René, à L'Écotay, Varades.
VINCENT Auguste, L'Épinay, Varades.

Arrondissement de Châteaubriant

CANTON DE CHATEAUBRIANT

RACE MAINE-ANJOU

MM. GAUTIER François, La Mercerie, Châteaubriant.
BOUCHERIE Victorien, La Duranterie, Rougé.
NAVINEL Pierre, à Breilherbert, Saint-Aubin-des-Châteaux.
COGNÉ Jean, à Bufferais, Châteaubriant.
HOUSAIS Jules, Le Breil, en Erbray.
MOQUET François, La Jaunière, Fercé.
GRIMAUD Pierre, Le Nantais, Grand-Auverné.
MOREL Louis, Boissais, Issé.
PÉDRON Mathurin, La Rougeais, Moisdon-la-Rivière.
LANGLAIS François, La Chevalleraie, Châteaubriant.
FERRON, à L'Ouzière, Erbray.
GARY Jean, La Largère, Louisfert.
THOMAS Louis, La Séveronnière, Rougé.
BOUCHER Louis, à Longuené, Issé.
AUFFRAY Emile, La Fraudière, Rougé.
CERISIER Jean, Le Pont, Soudan.

MM. GUBERT Joseph, La Tindais, Rougé.
MÉNARD J.-M., à Bodinais, La Chapelle-Blain.
BIORET Eugène, La Veslaie, Saint-Aubin-des-Châteaux.
BOUCHER J.-M., La Coquerie, Saint-Aubin-des-Châteaux.
DOISNEAU Louis, La Petite-Verrerie, Soudan.

CANTON DE DERVAL

RACE NANTAISE

MM. PALISSON Pierre, à Noëhaut, Derval.
BRÉGER Joseph, La Garlais, Derval.
M^{me} Veuve MOINEAU, à Richebourg, Derval.
MM. PINEL Pierre, à Brugelle, Derval.
MAISONNEUVE Léon, à Cleuzeau, Derval.
JOLLIVET Pierre, Rohel, Derval.
VICET Jean-Louis, La Hammonnière, Derval.

RACE MAINE-ANJOU

M. BELLEIL François, au Coudray, Derval.
M^{me} Veuve PÉNIÉL, Fossé-de-l'Épaulé, Derval.
MM. ROBERT François, Le Vieux-Bourg, Lusanger.
BUIN Jean, L'Écoublay, Lusanger.
FRASLIN Julien, La Canelais, Mouais.
RICOUL Pierre, Le Petit-Breil, Sion.
DEVAY Eugène, La Brosse, Sion.
BOURDEAU Clément, au Coudray, Derval.

CANTON DE NORT-SUR-ERDRE

RACE NANTAISE

MM. LEBASTARD Louis, au Chehais, Héric.
LEBOT Joseph, La Bistière, Saint-Mars-du-Désert.
DE BOUILLÉ, à Casson.
BIDET, La Guilbaudière, Héric.
LEBOT Pierre, La Rimbortière, Saint-Mars-du-Désert.

RACE MAINE-ANJOU

MM. PAPION Louis, à Saint-Georges, Nort-sur-Erdre.
GAUDIN François, à La Fontaine, Les Touches.
MACÉ Joseph, à La Bérangerais, Les Touches.
GODIN Jean-Marie, La Noue-Blanche, Les Touches.
JOLY Jean, à La Loutière, Les Touches.
RIGAUD Julien, La Marchandais, Les Touches.
AUBRY, Les Chaffauds, Nort-sur-Erdre.
CHARBONNIER Joseph, La Rigodière, Les Touches.

CANTON DE NOZAY

RACE MAINE-ANJOU

MM. JAUNASSE Alexis, au Vieux-Bourg, Nozay.
BOURDEAU Julien, La Bellière, Puceul.
FOURNY Jean, La Tannière, Abbaretz.
ERNOUL Marcel, Le Brandony, Abbaretz.
GRIMAUD Jean, à Créviac, Nozay.
LAUNAY François, à Créviac, Nozay.
MAINGUET Pierre, au Désert, Nozay.
JOLIVET Jean-Marie, L'Étang-Neuf, Saffré.
ROBERT Jean, à Marlais, Treffieux.

Arrondissement de Nantes

CANTON D'AIGREFEUILLE

RACE MAINE-ANJOU

MM. BAUVINEAU Louis, La Croix-Moutard, Aigrefeuille.
VALTON Pierre, La Chaudry, Vieilleville.
DROUET Auguste, La Garderie, Aigrefeuille.

RACE NORMANDE

MM. DENIAUD Charles, Belle-Cour, Montbert.
FRANÇOIS Henri, à Geneston, Montbert.
BOUCHER frères, La Pierre-Folle, Montbert.

RACE CHAROLAISE

M. JAUMOILLÉ Louis, La Boulaie, Montbert.

CANTON DE BOUAYE

RACE NORMANDE ET SES CROISEMENTS

MM. HUBIN, La Bernerie, Commune de Brains.
GUILLAUD, à Beauvoir, en Bougenais.
LUSTEAU Julien, Le Tour, Bouaye.
PADIOU Louis, à la Forêt, Saint-Aignan.

CANTON DE CARQUEFOU

RACE NORMANDE ET SES CROISEMENTS

MM. NOGUES Louis, Les Rivières, Carquefou.
MINIER, Le Clos, Carquefou.
AURIAU Félix, L'Angle, Carquefou.

CANTON DE LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

RACE NANTAISE

MM. MOUT Louis, La Gendronnière, Orvault.
MOQUET Pierre, La Porte, en Sucé.

RACE NANTAISE-PARTHENAISE

M. PENNEAU Alfred, à Launay, Grandchamp.

CANTON DE CLISSON

RACE MAINE-ANJOU

MM. GUICHET Jules, Le Grand-Pin, Clisson.
BRETAUDEAU Henri, à Maupay, Gétigné.
BROSSET Alexandre, La Senardière, Gorges.
BARON Jean, à l'Anerie, Gétigné.
ESSEAU Adolphe, La Caillerie, Gorges.
HERVOUET Louis, Grande-Métairie, Gorges.

CANTON DE LEGÉ

RACE NANTAISE

MM. FORT Pierre, La Chauvière, Legé.
HILLEREAU Pierre, Le Pas-Châtaigner, Legé.

CANTON DU LOROUX-BOTTEREAU

RACE MAINE-ANJOU

MM. RIPOCHE Gabriel, à l'Aubinière, La Boissière.
CHEVALIER Pierre, La Bretellière, La Boissière.
TÉTEDOIE Joseph, Le Périer, Le Loroux-Bottereau.
VÉZIN, à Douivet, Le Landreau.
BLANLÉHIL, L'Aubertière, La Remaudière.

CANTON DE MACHECOUL

RACE MAINE-ANJOU

MM. GUILBAUD, à La Chétuverie, Machecoul.
CHIFFOLEAU Henri, La Clartière, Machecoul.
TOURNEUX, à La Bernardière, Machecoul.
CHATAGNIER Pierre, à L'Aubrais, en Machecoul.

RACE NORMANDE ET SES CROISEMENTS

MM. CHIFFOLEAU Jean, La Breille, Paulx.
HUCHET Pierre, La Petite-Roche, en Saint-Même.
NICHARD Armand, Le Château, Machecoul.
ALLAIN Mathurin, La Guillonnière, Saint-Même.
HUCHET Elie, Les Trois-Boisselées, Saint-Même.

CANTON DE SAINT-PHILBERT-DE-GRANDLIEU

RACE NANTAISE

MM. AMIAUD Léon, La Tamiserie, Saint-Philbert.
PAPIN François, La Grêle, Saint-Philbert.

RACE NORMANDE

MM. EVEILLARD, La Haie-Angebaud, Saint-Philbert.
BRETIN, La Tamiserie, Saint-Philbert.

CANTON DE VALLET

RACE MAINE-ANJOU

M^{me} Veuve BÉGAUD, Grand-Plessis, Mouzillon.
MM. BOITEAU Julien, La Petite-Aujardière, La Regrippière.
VIAUD Pierre, Beau-Soleil, Vallet.
MORINIÈRE J.-B., à Bottinière, Vallet.
ESSEAU François, La Débaudière, Vallet.
PINEAU, La Haie-Tessante, Vallet.
SAUTREAU Auguste, La Guimochère, Le Pallet.
AUGEREAU Théophile, La Touche, Vallet.
TERRIEN Joseph, La Haie-Pallet, Mouzillon.
AUDOUIN Joseph, La Gaudinière, La Regrippière.

RACE NORMANDE

M. GARNIER Prosper, à Piltier, Vallet.